



PROJET DE SANTE

Association MSP d'Entressen (loi 1901) située

Centre commercial Le Restouble – 6A Chemin des Pas Perdus

13118 ENTRESSEN

Courriel : mspentressen@gmail.com

Porteur du projet : Dr Aurélie GUINDON-PICARD 06.10.78.12.26.

Coordonnatrice : Mme Jessica HERRERA 06.34.23.19.63.

SOMMAIRE

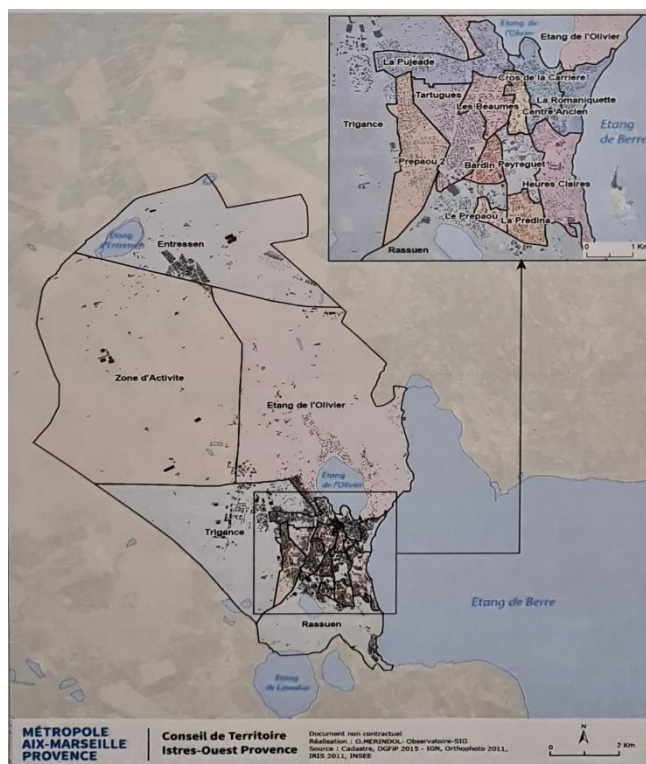
1/ DIAGNOSTIC PREALABLE.....	3
1.1 Territoire d'intervention	4
1.2 Analyse de l'accès et de l'offre de soins existante sur le territoire	5
1.2.1 Accès et offre de soins sur le village	5
1.2.2 Accès et offre de soins sur la commune.....	6
1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire	11
2/ PROJET PROFESSIONNEL.....	13
2.1 Structuration juridique	13
2.2 Implantation géographique	13
2.3 Liste des professionnels.....	14
3/ ACCES AUX SOINS.....	18
3.1 Accessibilité	18
3.1.1 Accessibilité des locaux	19
3.1.2 Accessibilité financière	19
3.1.3 Accessibilité sociale	19
3.2 Horaires d'ouverture et organisation des soins	19
3.2.1 Horaires d'ouverture des cabinets médicaux et paramédicaux	19
3.2.2 Accès à des soins non programmés	21
3.2.3 Accès à des spécialités ou techniques particulières.....	22
3.2.4 Continuité des soins en l'absence du médecin traitant	22
3.3 Permanence des soins ambulatoires (PDSA)	22
4/ TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE.....	23
4.1 Organisation de la coordination	23
4.2 Concertations pluriprofessionnelles sur les cas complexes	23
4.3 Elaboration de protocoles pluriprofessionnels et mise en place d'actions	23
4.4 Coopérations interprofessionnelles, actions de préventions et missions de santé publique	24
4.4.1 Coopérations interprofessionnelles	24
4.4.2 Actions de préventions, d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique, missions de santé publique	24
4.5 Coordination avec les professionnels et structures extérieurs	25
4.6 Formation – Recherche – Qualité	25

4.6.1 Accueil de futurs professionnels	25
4.6.2 Formation continue des professionnels de la MSP	25
4.6.3 Recherche	26
4.6.4 Démarche qualité	26
5. DISPOSITIF / SYSTEME D'INFORMATION	27
5.1 Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP	27
5.2 Accès du patient à ses données médicales	27
5.3 Modalités de partage des informations de santé entre les professionnels de la MSP	27
5.4 Gestion et exploitation des données cliniques	27
ANNEXES	30
Annexe 1 Charte d'engagement de la MSP d'Entressen.....	30

1/ DIAGNOSTIC PREALABLE

1.1 Territoire d'intervention

La présente étude est motivée par un projet de maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) sur Entressen, qui sera le territoire d'intervention primaire. C'est un quartier de la ville d'Istres, il est particulièrement excentré (10 km du centre-ville) et limitrophe des communes de Miramas (10 km)



et Saint-Martin-de-Crau (15 km).

La population est de 3 254 habitants (recensement 2020 ¹) soit environ 7 % de la population istréenne (42 911 habitants – recensement 2020 ¹).

Population en % par tranche d'âge :

	Entressen	PACA	France
De - 15 ans	18.3	16.8	18.4
15-29 ans	13.2	16.3	17.8
30-44 ans	19.2	18	19.2
45-59 ans	21.5	20.1	19.9
60-74 ans	18.7	17.8	15.5
75 ans et +	9.1	11	9.2

Par rapport à la région PACA, la population âgée de moins de 45 ans est plus importante sur le territoire. Cependant, on peut dire que la population d'Entressen est une population vieillissante (les 45 – 74 ans sont plus nombreux qu'en région). À son contact, on apprend qu'elle souhaite le maintien à domicile.

On retrouve beaucoup de familles avec des jeunes enfants. Les revenus de la population sont plutôt confortables (revenu moyen 2 751€ en 2016), nombreux sont les propriétaires de leur logement.

Ceux-ci ont majoritairement été construits dans les années 1990. Cependant, 12% des nouvelles constructions ont vu le jour entre 2011 et 2020.

Le taux de chômage est de 7% en 2017, en baisse depuis 2014 grâce à de nombreuses créations d'entreprises (+16% entre 2014 et 2019). Le temps moyen de trajet pour aller travailler est de 7 minutes, le moyen de transport le plus utilisé est la voiture.

En 2017, la population d'Entressen est essentiellement constituée d'actifs (63%) : employés 21%, professions intermédiaires 18%, ouvriers 12%, cadres 10% et artisans 2%.³

¹ <https://www.cartes-2-france.com/populations/13047-istres.php>

² <https://www.cartes-2-france.com/populations/13063-miramas.php>

³ données INSEE 2016-2017

1.2 Analyse de l'accès et de l'offre de soins existante sur le territoire

1.2.1 Accès et offre de soins sur le village



On dénombre 4 médecins généralistes, pas de spécialiste mais Entressen est doté d'une vingtaine de paramédicaux dont 8 infirmiers libéraux (dont 1 remplaçante et 2 ayant leur cabinet sur Miramas), 2 dentistes, 1 orthophoniste, 1 podologue-pédicure, 5 kinésithérapeutes, 1 diététicienne.

On y compte également 2 pharmacies et d'autres spécialités telles que 1 ostéopathe, 1 sophrologue, 2 réflexologues, 1 hypnothérapeute.

Les laboratoires d'analyses médicales les plus proches se trouvent sur Miramas et Istres et passent au quotidien auprès des deux pharmacies récupérer les dépôts effectués par les patients et les infirmiers du village.

Les accès aux cliniques et hôpitaux se font majoritairement via la route (Istres à 10 km, Salon de Provence à 20 km, Martigues à 25 km, Arles à 30 km).

1.2.2 Accès et offre de soins sur la commune

Une commune active en matière de prévention

Les quelques indicateurs statistiques montrent :

- que le taux de personnes âgées de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe est aussi important qu'en région (46%),
- que 61,4% des femmes âgées de 50 à 74 ans ont réalisé un dépistage du cancer du sein (campagne de dépistage organisé ou en dehors),

Dépistage du cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 74 ans

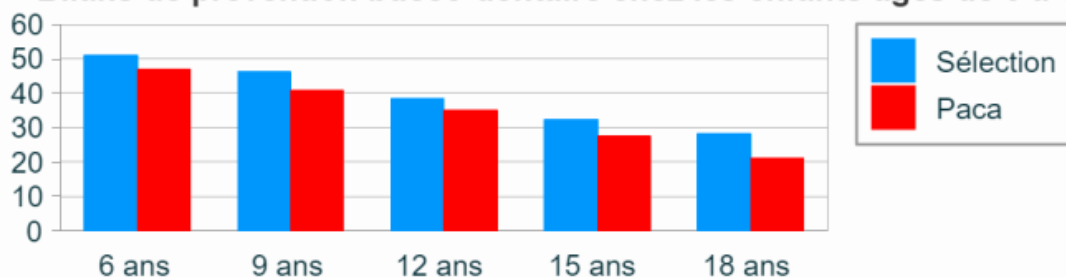
	Effectif	Taux (%)	
	Istres (Communes) 2014-2015	Istres (Communes) 2014-2015	Paca 2014-2015
3 - Dépistage organisé	1 881	34,4	37,2
4 - Dépistage organisé ou mammographie bilatérale	3 358	61,4	60,2

source : DRSM Paca-Corse - 2014-2015

source : DRSM Paca-Corse - 2014-2015

- que les taux de participation des enfants âgés de 6 à 18 ans aux bilans de préventions bucco-dentaire sont largement supérieurs à la région.

Bilans de prévention bucco-dentaire chez les enfants âgés de 6 à 18 ans



source : DRSM Paca-Corse - 2015

Il est rare d'observer localement les effets statistiques d'un engagement professionnel et

politique au long terme dans le domaine de la prévention.

Un sur-recours aux médecins généralistes à préciser

Professionnels de santé libéraux

	Effectif	Densité (pour 100 000)	
	Istres (Communes) 2018	Istres (Communes) 2018	Paca 2018
1 - Médecins généralistes libéraux	43	99,8	107,2
2 - Médecins spécialistes libéraux	38	//	//
3 - Pédiatres libéraux	2	//	//
4 - Gynécologues-obstétriciens libéraux	3	//	//
5 - Psychiatres libéraux	1	//	//
6 - Ophtalmologues libéraux	2	//	//
7 - Chirurgiens-dentistes libéraux	20	//	//
8 - Infirmiers libéraux	80	185,7	253,1
9 - Masseurs-kinésithérapeutes libéraux	52	//	//
10 - Pharmacies de ville	15	//	//

source : DRSM Paca-Corse - 2018

source : DRSM Paca-Corse - 2018

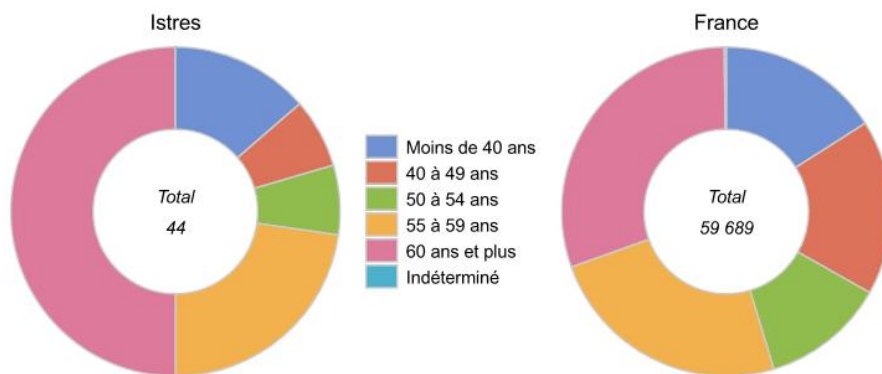
Le recours des assurés aux médecins généralistes sur la commune en 2017 montre une activité importante et au-dessus de la moyenne régionale. Cette donnée sera à creuser et à mettre en rapport avec la baisse de la démographie médicale, l'état de santé de la population, la part des ALD, l'implication des médecins dans des activités de prévention (vaccinations et dépistages notamment).

Une démographie médicale vieillissante et progressivement insuffisante à court terme

La densité de médecins généralistes libéraux est inférieure à la densité moyenne régionale, de même que celle des infirmiers.

Depuis 2018, en ce qui concerne les médecins, 21 médecins sont déjà partis à la retraite et d'autres partiront d'ici fin 2022, ce qui laisse augurer de gros problèmes de renouvellement des effectifs car aucune nouvelle installation n'est à ce jour d'actualité.

Répartition des omnipraticiens par tranche d'âge au 31/12

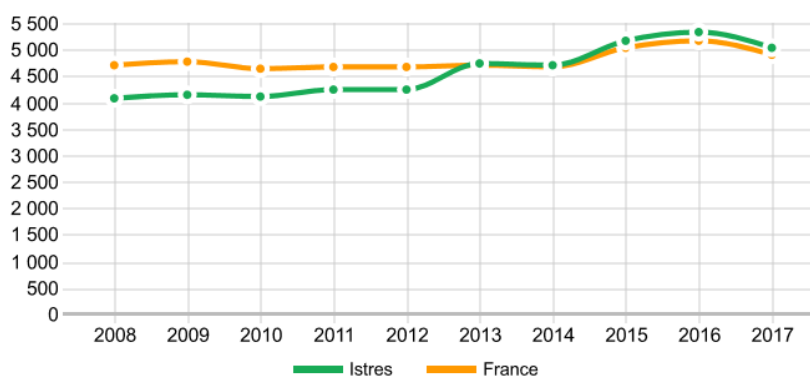


Source : FNPS - 2017

La commune d'Istres est déjà confrontée à une baisse importante de la démographie médicale.

Leur activité moyenne a augmenté à partir de 2012 et elle est actuellement supérieure à l'activité moyenne nationale, du fait que le nombre de bénéficiaires a continué à augmenter alors que le nombre de médecins généralistes perdait quelques unités :

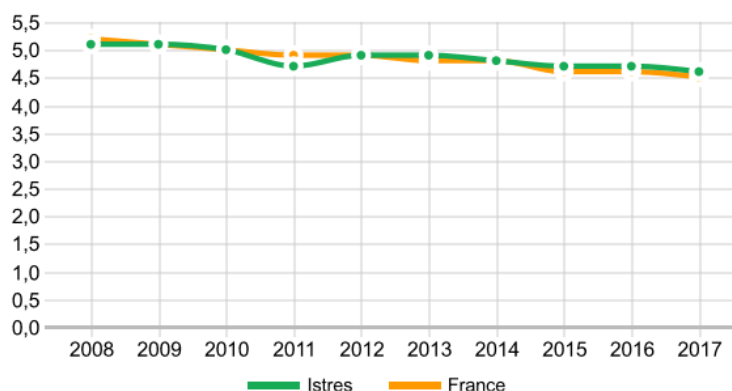
Évolution de l'activité moyenne par professionnel actif sur l'année complète



Source : SNDS

Corrélativement, le nombre moyen d'actes par bénéficiaires diminue à partir de 2013. Ces paramètres illustrent une tension sur l'offre de soins de médecine générale déjà perceptible et perçue par les médecins.

Evolution du nombre moyen d'actes par bénéficiaire
Total



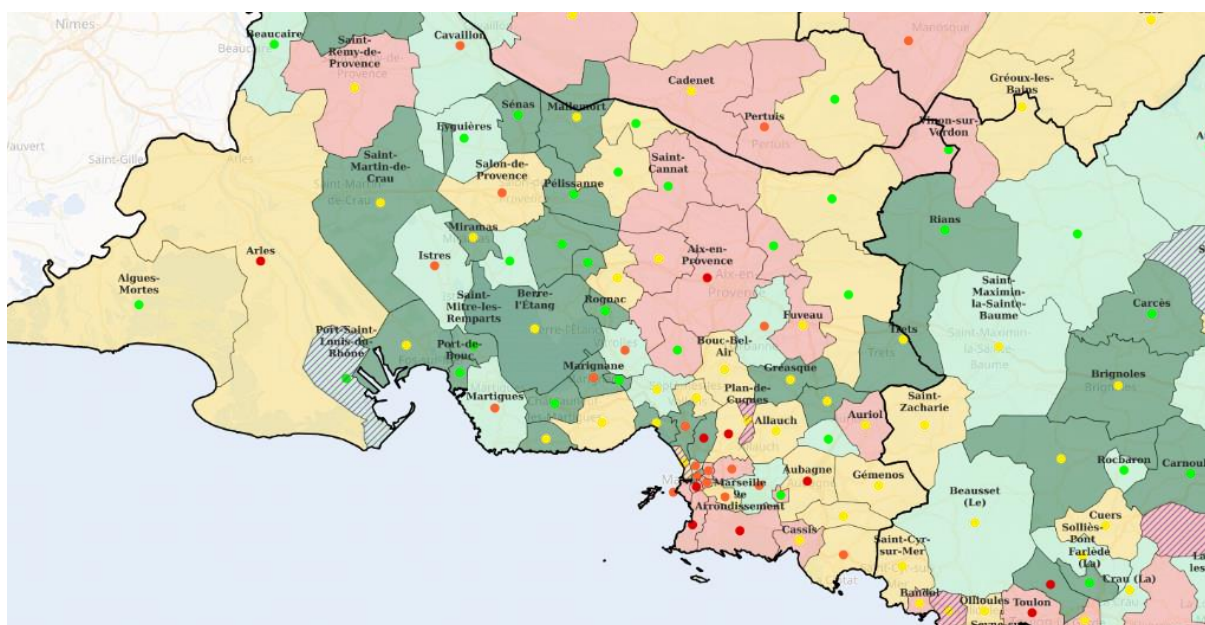
Source : SNDS

Si les projections de population sont conformes à cette hausse constante observée depuis 30 ans et la venue prochainement d'employeurs importants, à l'horizon 2025, la commune comptera un peu moins d'une dizaine de médecins généralistes pour 55 000 habitants.

Ceci entraînera la perte pour 1 500 patients en ALD de leur médecin traitant. Potentiellement, 10 000 autres patients pourraient être concernés si aucune installation ne se faisait. Or, malgré l'accueil régulier d'internes, ceux-là ne s'installent pas.

Au regard du zonage ARS des zones en difficulté d'accès aux soins et donc susceptibles de recevoir des aides à l'installation, ~~suite à l'arrêté du 02/02/2022 de l'ARS Istres est un TVS (territoire de vie-santé) et a été classée en zone neutre, non aidée, ce qui ne reflète plus la réalité actuelle. En effet, à l'horizon 2022, le secteur Istres-Fos sera classé en zone sous-dotée.~~ *est désormais classée ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire)*

D'ailleurs la carte REZONE montre qu'il s'agit d'une zone où la densité de patients par professionnel est élevée :



38 médecins spécialistes ont été recensés sur la commune en 2018. Une récente étude sur la démographie des ophtalmologistes initiée par l'URPS ML PACA montre une tension sur le bassin de vie de la commune où les 2 praticiens sont âgés de 55 ans et plus.

La densité des IDEL est quant à elle en dessous de la moyenne régionale laquelle est élevée (197 contre 249 pour 100 000 habitants).

La densité des kinés est en augmentation depuis 2014 et supérieure à la densité France, l'activité moyenne est stable quoique élevée.

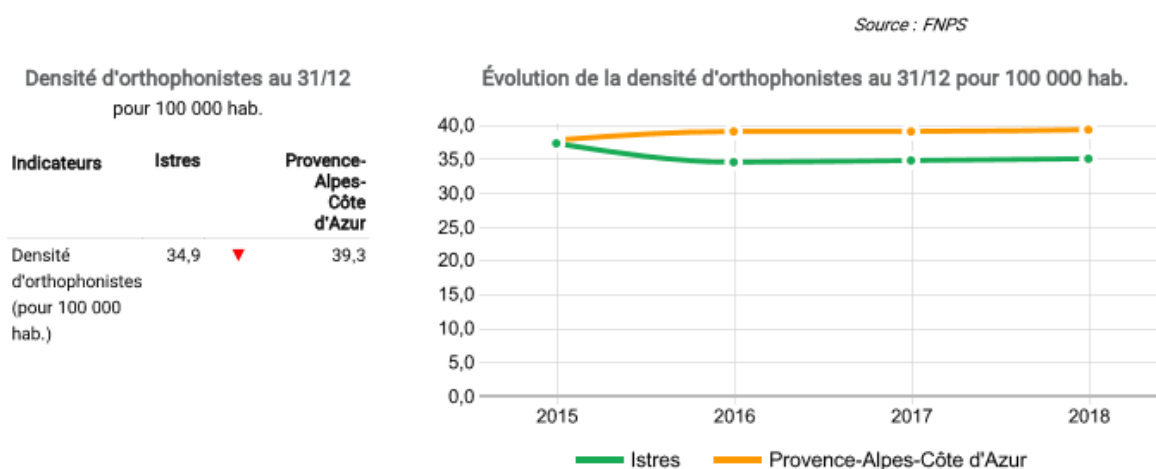
La démographie des chirurgiens-dentistes inspire également des inquiétudes : sur 18 praticiens

actuellement recensés, 10 ont 55 ans ou plus. La commune a perdu 4 chirurgiens-dentistes depuis 2014. La densité est actuellement inférieure à la moyenne française : 4,2 pour 10 000 hab. versus 5,3 et l'activité moyenne par professionnel est supérieure à la moyenne française. Il existe un centre de soins dentaires sur la commune.

Concernant la démographie des sages-femmes sur le territoire, elle est pour l'heure suffisante pour répondre à la demande locale.

La commune compte 15 orthophonistes libéraux en 2018, soit une densité un peu inférieure à la densité régionale. Ils sont un peu plus âgés que la moyenne régionale (34,9 pour 100 000 hab. versus 39,3). La commune a perdu 1 orthophoniste en 2016 et depuis leur nombre est stable.

L'activité moyenne par professionnel est supérieure à la moyenne régionale : 2059 actes et 25 367 coefficients par an, versus 1754 actes et 22 597 coefficients au niveau régional.



Une commune bien pourvue en places en EHPAD et en structures pour personnes en situation de handicap

En 2017, la commune comptait 164 places en EHPAD dont seulement 2 places en hébergement temporaire et aucune en foyer logement. 12 places en accueil de jour sont également disponibles sur la commune.

La commune possède également des ressources en matière d'accueil d'enfants et d'adultes en situation de handicap : 63 places en FAM/MAS, 62 places en ESAT, 123 places en IME et 52 places en SESSAD.

On notera que la présence de ces structures peut générer potentiellement un surcroît d'activité pour les professionnels de santé et la prise en charge de situations complexes.

La commune comporte une clinique privée médico-chirurgicale, clinique de l'Etang de l'Olivier, disposant d'un scanner et d'une IRM, d'une offre de soins de suite et d'un service d'HAD.

Cela fait une offre faible au regard de la population, mais Istres est 5 minutes de Martigues et de son plateau hospitalier comportant également une offre d'obstétrique et de psychiatrie ainsi que :

1 service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

1 Maison de Retraite (EHPAD) et Unité de Soins de Longue Durée (USLD)

- 1 service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)
- 2 équipes spécialisées Alzheimer à domicile (ESA)
- 1 Centre d'accueil de jour Alzheimer

Offre de prévention

Les actions de prévention touchant potentiellement la ville d'Istres sont recensées par le site OSCARS du CRES PACA. ⁴

Le plus grand nombre de ces actions concernent les domaines :

Nutrition, alimentation, activité physique,

VIH – SIDA – IST – sexualité

Addictions

Populations précaires

Maladies chroniques

Compétences psycho-sociales

Vieillesse.

Elles sont souvent multi-thématiques centrées sur une catégorie de population : jeunes en établissements scolaires ou autres lieux d'activité, précaires (foyers ADOMA notamment), personnes âgées.

Quelques autres actions concernent : les accidents de la vie courante, le médicament, les maladies infectieuses, la santé au travail, la vaccination.

La ville d'Istres a créé en 2012 une maison régionale de la santé qui est notamment un lieu de prévention.

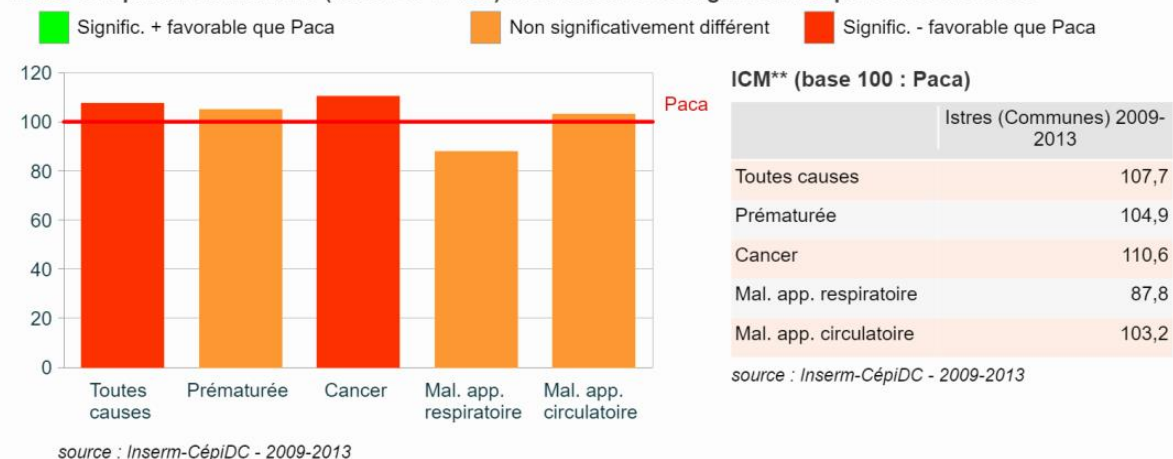
⁴ <https://www.oscarsante.org/provence-alpes-cote-d-azur>

1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire

Une surmortalité par cancers, une prévalence élevée du diabète

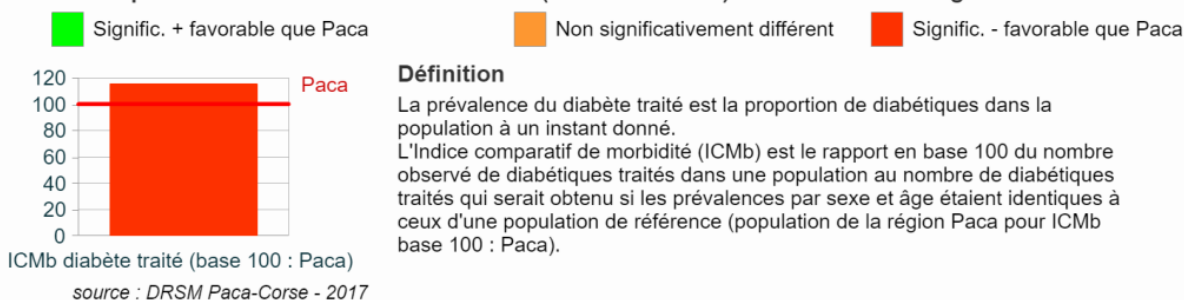
Le nombre moyen annuel de décès montre une surmortalité en général, et par cancers en particulier. Les décès liés à des cardiopathies et des maladies infectieuses sont également plus élevées qu'en région.

Indice comparatif de mortalité (base 100 : Paca) de la sélection et significativité par cause de décès



L'incidence du diabète est quant à elle supérieure à la région (6,7% vs 6,2% en région).

Indice comparatif de morbidité du diabète traité (base 100 : Paca) de la sélection et significativité



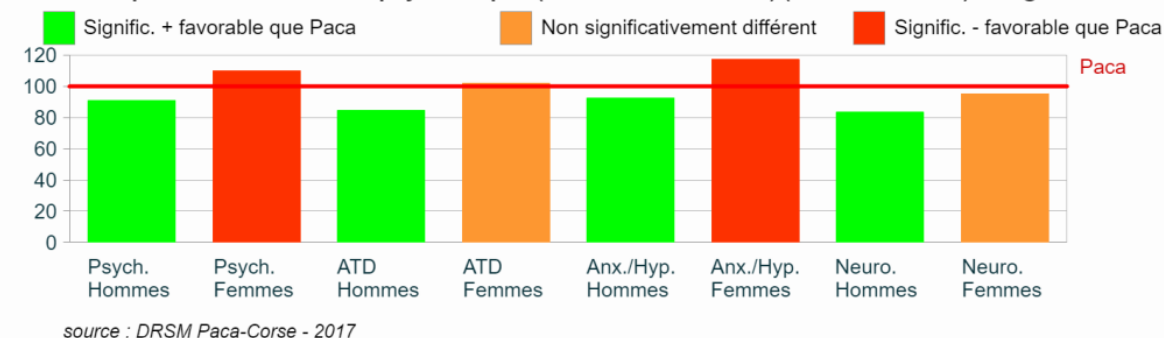
Source : Sirse Paca

Une situation de santé défavorable chez les femmes

Tandis que la courbe de mortalité prématurée chez les hommes tend à baisser depuis 2007, celles des femmes est en constante augmentation depuis la même période. Ce taux est nettement plus élevé qu'en région (107 vs 93 pour 100 000 hab).

Les données montrent également une surconsommation, chez les femmes, de psychotropes d'anxiolytiques et d'antidépresseurs.

Indice comparatif de recours aux psychotropes (≥ 6 remboursements) (base 100 : Paca) et significativité



Synthèse

Istres, dont Entressen est un quartier, est une vaste commune située au sein d'un bassin d'emploi industriel et tertiaire, dont la population a plus que doublé en l'espace de 40 ans. Les constructions actuelles attestent de la croissance continue de l'habitat.

La population est plus jeune que la moyenne régionale (indice de vieillissement à 64) avec une natalité proche de la moyenne de la région. Le taux d'actifs occupés est important, majoritairement employés dans le secteur tertiaire, sur des profils employés, ouvriers et professions intermédiaires, profils d'emploi qui continuent à croître au détriment des cadres, et des agriculteurs.

Sur le plan sanitaire, l'analyse des statistiques de décès objective un excès léger, statistiquement significatif de mortalité toutes causes et de mortalité par cancers, notamment cancers de la catégorie lèvres, bouche et pharynx, ce qui oriente plus vers les habitudes de vie que vers des causes de pollution industrielle. On note également un excès de diabètes de type II. Ces paramètres peuvent orienter vers des actions de prévention adaptées.

Cette population consomme un peu plus de soins de médecine générale qu'en moyenne régionale et un peu moins de soins des autres catégories de professionnels de santé libéraux. Elle adhère correctement aux actions de prévention (vaccination, dépistage).

La densité de médecins généralistes est inférieure à la densité moyenne régionale, la commune a perdu plusieurs médecins généralistes au cours des dernières années et il y a une proportion très élevée de médecins âgés parmi les praticiens en exercice. Des signes de tension sur l'offre sont déjà présents : activité moyenne importante. Il est certain que la commune va faire face à des difficultés pour renouveler ses effectifs médicaux ~~alors qu'elle n'est pas classée par l'ARS en zone aidée pour les installations.~~

La densité des infirmiers est inférieure à la moyenne régionale mais la profession reste dans une dynamique de croissance.

La démographie des chirurgiens-dentistes libéraux inspire également inquiétude.

L'offre de soins hospitaliers est peu importante au niveau de la commune mais elle est utilement complétée par l'offre des communes voisines (Martigues, Salon de Provence et Arles). L'offre médico-sociale est variée.

En conclusion : la priorité est bien le renouvellement d'un important contingent de médecins généralistes qui vont partir prochainement.

2/ PROJET PROFESSIONNEL

2.1 Structuration juridique

Pour le moment, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle d'Entressen est portée par une association loi 1901 et sera structurée autour d'une SISA à capital variable.

Nom : Maison de Santé Pluriprofessionnelle d'Entressen (MSP Entressen)

Adresse siège social : 6A Chemin des Pas Perdus – 13118 ENTRESSEN

N°SIRET : 897 881 876 00014

Date de constitution : 26/11/2020

Objet général : gestion d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur Entressen (quartier d'Istres)

Identité des représentants : les membres du bureau

Gouvernance : elle sera définie dans les statuts. La SISA coexistera avec l'association MSP Entressen.

2.2 Implantation géographique

La MSP sera multi sites. Elle regroupera toutes les personnes exerçant sur le territoire d'Entressen souhaitant participer au projet.

Le bâtiment socle est situé sur la place Le Restouble où se trouve les quatre médecins généralistes, le centre de kinésithérapie, la pédicure-podologue, les infirmiers libéraux et la diététicienne.

Dans un rayon de 300 mètres se trouve le cabinet dentaire ainsi que les deux pharmacies, un kinésithérapeute et l'hypnothérapeute.

Concernant les autres paramédicaux exerçant sur Istres et ayant tout à fait leur place dans ce projet, on retrouve une psychomotricienne, une sage-femme, une sophrologue, l'association mon moral en couleur.

2.3 Liste des professionnels

NOM Prénom	Profession	N°ADELI	N°RPPS	Nb de 1/2 journées travaillées par semaine	Localisation
AUTRAND Charlène	IDEL	136295151		7	Entressen
BESSET Sandrine	IDEL	136107851		7	Entressen
CANCEL Nadine	IDEL			5	Miramas
CARDINAUD Jean-Michel	Médecin généraliste	131122830	103346599	3	Entressen
COLADO MAURIQUE Aurore	IDEL	136041621		5	Miramas
CRESPY Céline	Hypnothérapeute				Entressen
CRESPY Jacques	Kinésithérapeute				Entressen
CUNAT Jenny	Pharmacienne	132089160	10100005973	10	Entressen
ESPOSITO Carole	IDEL	136133725		7	Entressen
GIL Magali	IDEL			7	Miramas
GUILLAUME Danielle	IDEL				Entressen

GUINDON-PICARD Aurélie	Médecin généraliste	131219271		7	Entressen
HACHON Leslie	Psychomotricienne			12	Istres
HAUWELLE Christelle	Diététicienne				Entressen
HAUWELLE Jean-Claude	Médecin généraliste	131178188	1000337724 8	9	Entressen
HERRERA Jessica	Coordonnatrice			1	Entressen
JAURAS Céline	Sophrologue			10	Istres
LABOURDETTE Julie	Pédicure-podologue	138083530		8,5	Entressen
MASSON Caroline	Sage-femme	135024982	1000066532 2	10	Istres
MAILHES Magali	IDEL			7	Entressen
NICOLINI Virginie	Kinésithérapeute	137003653	1000555296 2	7,5	Entressen
ROBLEDO Marie-Ange	IDEL				Entressen
RUIZ Gérald	Pharmacien	132068370	1000206336 9	9	Entressen
THOMAE Stéphane	Médecin généraliste	131190076	1000342440 4	9	Entressen
TRUFLEY Marie-Line	Association				Istres
VICARI Martine	IDEL			7	Miramas

LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur Jean-Michel CARDINAUD

Docteur Aurélie GUINDON-PICARD

Docteur Jean-Claude HAUWELLE

Docteur Stéphane THOMAE

LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Mme Charlène AUTRAND

Mme Sandrine BESSET

Mme Nadine CANCEL

Mme Aurore COLADO MAURIQUE

Mme Carole ESPOSITO

Mme Magali GIL

Mme Danielle GUILLAUME

Mme Magali MAILHES

Mme Marie-Ange ROBLEDO

Mme Martine VICARI

LES PHARMACIENS

Mme Jenny CUNAT

Mr Gérald RUIZ

LA PODOLOGUE-PÉDICURE

Mme Julie LABOURDETTE

LES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme Virginie NICOLINI

LA DIÉTÉTICIENNE

Mme Christelle HAUWELLE

LA PSYCHOMOTRICIENNE

Mme Leslie HACHON

LA SAGE-FEMME

Mme Caroline MASSON

LA SOPHROLOGUE

Mme Céline JAURAS

L'HYPNOTHÉRAPEUTE

Mme Christelle HAUWELLE

L'ASSOCIATION MON MORAL EN COULEURS

Mme Marie-Line TRUFLEY

LA COORDONNATRICE

3/ ACCES AUX SOINS

3.1 Accessibilité

3.1.1 Accessibilité des locaux

La MSP d'Entressen est multi sites, la majorité des praticiens exercent au centre du village au niveau de la place Lou Blagaire qui est facilement repérable malgré l'absence de panneau de signalisation.

Autour de la place et devant chaque local des praticiens se trouvent plusieurs emplacements de stationnement gratuits avec des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

Présence d'un arrêt de bus « Lou Blagaire » où des bus en provenance de Miramas et Istres peuvent s'y arrêter.

Concernant les praticiens exerçant sur Istres, l'accessibilité à leur cabinet est adaptée aux normes PMR.

Afin de pouvoir se réunir, des salles de réunion sur Entressen sont mises à disposition aux associations du village sur demande auprès de Monsieur le Maire, Mr François BERNARDINI.

3.1.2 Accessibilité financière

Les quatre médecins généralistes pratiquent les tarifs en secteur 1. Le tiers payant n'est pas appliqué. Le tiers payant complémentaire est appliqué lorsque les conditions réglementaires sont réunies (carte vitale ou attestation papier à jour).

Les tarifs pratiqués sont affichés en salle d'attente de chaque praticien de la MSP, ainsi qu'une information sur les modalités de paiement proposées.

Les tarifs des séances auprès de la psychomotricienne sont affichés et détaillés en salle d'attente.

Concernant les tarifs pour les actes infirmiers, ils sont définis par la CPAM. Le tiers payant est appliqué sous condition de présenter les documents à jour (carte vitale, attestation papier, carte mutuelle).

3.1.3 Accessibilité sociale

La MSP s'engage à ne pas pratiquer de discrimination de quelque sorte que ce soit.

Proposition d'une assistante sociale dans le cadre d'une prise en charge avec un centre de

gériatrie demandée par le médecin traitant.

3.2 Horaires d'ouverture et organisation des soins

3.2.1 Horaires d'ouverture des cabinets médicaux et paramédicaux

Un site internet va être créé pour la MSP d'Entressen dans lequel va se trouver toutes les informations utiles : qui fait partie de la MSP, leur mode de fonctionnement (horaires, contact, adresse, prise de rendez-vous, tarifs, mode de règlement...), les ateliers qui font être fait (thèmes, dates, inscription...), page actualités...

LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

HORAIRES OUVERTURE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES		
	Dr CARDINAUD Dr GUINDON- PICARD	Dr HAUWELLE Dr THOMAE
LUNDI	9h00 - 20h00	8h00-18h00
MARDI	8h00 - 18h00	8h00-20h00
MERCREDI	9h00 - 18h00	8h00-20h00
JEUDI	9h00 - 20h00	8h00-18h00
VENDESDI	8h00 - 18h00	8h00-20h00
SAMEDI	1 matin sur 3	2 matins sur 3

Depuis la crise sanitaire actuelle, les médecins consultent uniquement sur rendez-vous.

° Pour le cabinet médical des docteurs Cardinaud et Guindon-Picard, les rendez-vous sont à prendre via le secrétariat téléphonique disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 ou via le site internet Maïa.

Les visites à domicile sont programmées pour les personnes grabataires et les hospitalisations à domicile.

° Pour le cabinet médical des docteurs Hauwelle et Thomae les rendez-vous sont à prendre via le secrétariat téléphonique et présentiel disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00.

Les visites à domicile sont programmées pour les personnes grabataires et les hospitalisations à domicile.

LES CABINETS D'INFIRMIERS

Pour le cabinet d'infirmiers de Sandrine Besset et Magali Mailhes : mise en place d'une permanence au cabinet de 16h00 à 17h00, 7 jours sur 7, sur rendez-vous par appel téléphonique. Pas de bilan sanguin les dimanches et jours fériés.

LES OFFICINES

Les pharmacies sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et de 14h30 à 19h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h30. Durant les périodes de vacances scolaires, les officines sont fermées à tour de rôle.

LA PODOLOGUE-PÉDICURE

Le cabinet de podologie est ouvert lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 19h00. Les visites à domicile ainsi que les EHPAD sont programmées le mardi et le jeudi.

Les rendez-vous sont pris par téléphone via le secrétariat téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 ou en ligne via le site des pages jaunes.

LES CENTRES DE KINÉSITHÉRAPIE

Concernant le centre où exerce Virginie Nicolini, il est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Pas de prise en charge d'urgence ni d'astreinte les week-ends et jours fériés.

LA PSYCHOMOTRICIENNE

Globalement, les horaires sont de 9h00 à 18h00 du lundi au samedi.

Tous les rendez-vous sont sous prescription médicale d'un médecin et peuvent être pris sur le site doctolib.fr.

Un suivi peut être mis en place après avoir effectué un bilan psychomoteur.

Seules les séances de prévention et d'accompagnement parental ne sont pas soumis au bilan.

Chaque séance de bilan dure 1h30 environ, les suivis des enfants de plus de 6 ans durent 45 minutes et 30 minutes pour les moins de 6 ans.

LA SAGE-FEMME

Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf le mercredi après-midi), les consultations se font exclusivement sur rendez-vous par téléphone ou via la plateforme Doctolib. Pour les visites à domicile, il faut joindre Mme Masson sur son portable au 0622196886.

Les tarifs sont variables selon les actes, bien que la majorité soient pris en charge par la SS et les mutuelles. Quelques prestations restent payantes telles que les Ateliers bien-être pour bébé, cours sur le portage, 1er secours pour les enfants...)

Des créneaux d'urgence pour le jour même sont réservés.

LA SOPHROLOGUE

Le cabinet est ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 19h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 et le samedi tous les quinze jours de 10h00 à 16h00. Uniquement sur rendez-vous via le site ou par téléphone.

3.2.2 Accès à des soins non programmés

Les soins non programmés sont pris en charge par les médecins présents : aménagement des rendez-vous réservés le jour même.

En raison de la crise sanitaire actuelle, il est demandé aux patients de ne pas se présenter spontanément mais d'appeler le secrétariat qui leur indiquera à quel moment se présenter au cabinet.

Avant ça, des temps de consultations libres étaient disponibles.

En général, les patients demandant un rendez-vous en urgences sont reçus dans la journée.

Au sein de la MSP, il peut être pratiqué de petites urgences type suture, petite traumatologie mais il n'existe pas de médecins correspondants SAMU (MCS).

3.2.3 Accès à des spécialités ou techniques particulières

Pour le moment, la MSP n'a pas de spécialistes externes mais est ouverte à l'ouverture de créneaux réservés.

Les deux sages femmes du pôle Femme-Mère-Enfant ont le DU d'échographie obstétrique.

3.2.4 Continuité des soins en l'absence du médecin traitant

La continuité des soins est assurée par les médecins.

Durant la période de congés, les médecins généralistes ont recours à des remplaçants. Une affiche est placée sur la porte d'entrée informant de la durée de l'absence et des modalités du remplacement.

En l'absence de son médecin traitant, les médecins assurant le suivi des soins ont accès au dossier médical du patient via le système d'information partagé, ce qui leurs permet de garder une traçabilité de la consultation effectuée.

le patient peut être reçu par un de ses confrères.

Grâce au système d'information partagé, les dossiers médicaux sont accessibles (information du médecin traitant, traçabilité de la consultation...).

Pour les samedis matin, chaque médecin généraliste est présent chacun son tour à son cabinet et reçoit sur rendez-vous tous les patients de la MSP.

3.3 Permanence des soins ambulatoires (PDSA)

La Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) et les petites urgences sont assurées par les Centres Médicaux à horaires élargis, consultations sur site (pas de domicile) sans rendez-vous sur Istres, Fos-sur-Mer et Salon de Provence.

Les médecins de la MSP quant à eux, ainsi que ceux de Istres assurent la PDSA en participant aux

astreintes régulées par le 15, le samedi de 14h00 à minuit, les dimanches et jours fériés de 8h00 à minuit. Le tableau de garde est établi par *le Dr* Gil Delhoume pour les week-ends, ~~deux~~ *une* fois par an.

Lorsque les cabinets médicaux des généralistes sont fermés, le message du répondeur informe les patients de se diriger vers ces centres 7j/7 sans rendez-vous de 9h à 22h, ou en cas d'urgence de contacter le 15.

La pharmacie de garde sur le territoire est connue en composant le 3637 et est programmé par le syndicat des pharmaciens.

4/ TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE

4.1 Organisation de la coordination

La coordination de la structure sera assurée par Mme Jessica HERRERA, titulaire du diplôme d'établissement coordonnateur de regroupements pluri professionnels de soins primaires. Elle est déjà la coordonnatrice de la MSP de la Crau sur Istres. Elle interviendra en tant que prestataire et sa fiche de poste sera discutée avec les associés de la SISA et notée dans le règlement intérieur.

Afin de se réunir, des salles de réunion sur Entressen, sont mises à disposition aux associations du village sur demande auprès de Monsieur le Maire, Mr François BERNARDINI.

4.2 Concertations pluriprofessionnelles sur les cas complexes

Des concertations pluriprofessionnelles sur les situations de patients complexes seront mises en place à minima six fois par an. L'objectif est d'avoir discuté d'au moins 5% de la patientèle âgée de 75 ans ou plus ou en ALD, ayant déclaré comme médecin traitant un des généralistes de la MSP.

Les six concertations pluriprofessionnelles autour des cas complexes auront lieu tous les deux mois avec un ordre du jour et un compte-rendu.

Elles prendront en compte les patients communs dont la coordination des soins est nécessaire. Elles donneront lieu à une indemnisation des participants, définie dans le règlement intérieur par les associés de la SISA.

Ces cas complexes pourront être soit repérés dans le cadre d'un suivi médical classique, soit lors d'un diagnostic difficile. Les patients en ALD et de plus de 75 ans, atteints de pathologies chroniques ou polyopathologies en seront les cibles privilégiées.

Il appartiendra aux membres de la MSP de justifier au préalable son choix du cas complexe auprès de la coordonnatrice afin que ce cas soit soumis à l'ordre du jour de la réunion et que le dossier soit préparé.

Les cas complexes seront proposés ou présentés par le médecin traitant du patient ou par les paramédicaux membres de la MSP.

Cette réflexion sera pluri professionnelle médicale ou paramédicale. Le suivi des décisions sera systématiquement abordé lors des réunions suivantes.

Le compte-rendu sera annexé au dossier médical du patient et un bilan annuel des cas complexes sera réalisé par la coordonnatrice lors de l'évaluation de la MSP d'Entressen.

4.3 Elaboration de protocoles pluriprofessionnels et mise en place d'actions

D'autres temps seront consacrés à l'élaboration de protocoles et à la mise en place d'actions.

Le choix des protocoles sera décidé de façon collégiale, les recommandations HAS seront prises en compte ainsi que les différentes politiques de santé proposées par le gouvernement. Des thèmes ont déjà été mis en avant comme pédiatrie, mère/enfant, gériatrie, diabète, gestion AVK, suivi post-op (inclure les prestataires de santé), pansements soins (ulcères, escarres...).

Il appartient aux membres de la MSP qui souhaitent élaborer un protocole ou mettre en place une action, de prévenir la coordonnatrice afin qu'un groupe de travail soit créé, un référent désigné et les réunions programmées.

La présence des professionnels se fera sur la base du volontariat, ouverte aux associés de la SISA et aux membres de la MSP. Cette participation donnera lieu à une indemnisation, définie dans le règlement intérieur par les associés de la SISA.

Les protocoles seront diffusés par mail.

Le médecin traitant ou le professionnel de santé de la MSP chargé de la mise en œuvre du protocole auprès de son patient sera chargé de son évaluation.

Après chaque action, un debriefing sera fait sur place ou en différé avec les personnes volontaires qui ont participé pour faire le bilan de ce qui a fonctionné ou des points à améliorer pour les prochaines fois.

4.4 Coopérations interprofessionnelles, actions de préventions et missions de santé publique

4.4.1 Coopérations interprofessionnelles

Pour le moment, la MSP ne dispose pas de coopérations interprofessionnelles.

4.4.2 Actions de préventions, d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique, missions de santé publique

Mise en place de programme d'éducation thérapeutique avec l'intervention des patients pour partager des retours d'expérience (qui mieux qu'un malade pour parler de sa maladie ?),
Monter des projets d'éducation thérapeutique et de prévention via l'activité physique,
Suivi des patients chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires),
Suivi des femmes enceintes, accompagnement périnatal et continuité des soins
Actions de prévention auprès des jeunes (moyens contraceptifs),
Prise en charge du sportif,
Surveillance obésité,
Formation des patients à la nutrition, l'hygiène de vie, l'autosurveillance

Prise en charge pédiatrique, réunions d'information à destination des parents, accompagnement de la création du lien parents/enfant
Conférences de prévention cancer, aide aux aidants,

Participer au dépistage (colorectal, BPCO, diabète, maladie cardiovasculaire...), suivi des patients selon un calendrier (même s'ils n'ont rien)

Créer des ateliers avec plusieurs professionnels à l'intention des patients (diabète, maladie cardiovasculaires, problème de poids) qui auront pour but de les aider à appréhender leur pathologie, donner des conseils, informer, rassurer, accompagner.

La podologue propose la mise en place de visite de bilan pour les enfants de 6-7 ans au sein de l'école maternelle afin de diagnostiquer au plus tôt les problèmes de marche. Elle souhaite également organiser une réunion d'information avec les parents afin de les aider dans le choix des chaussures, la surveillance du bon développement de l'enfant.
Même démarche auprès des clubs sportifs, visites préventives tout au long de la saison (prise en charge de la douleur afin d'empêcher l'arrêt du sport).

La psychomotricienne dispose de plusieurs affiches abordant plusieurs thèmes qui permettent de se rendre compte des possibilités d'action du psychomotricien. Ces affiches peuvent être accrochées à titre informatif dans les salles d'attente ou mises sur le site internet de la MSP.

Une auto-évaluation de la structure via la grille de l'HAS (matrice de maturité) sera faite une fois par an.

4.5 Coordination avec les professionnels et structures extérieurs

Mise en place d'un site internet de la MSP sur lequel sera noté les informations sur chaque praticien avec la possibilité de prendre rendez-vous directement via le site, informer les patients sur la date des ateliers, des conseils ciblés...

Utilisation de la messagerie sécurisée MSSanté, pour les échanges avec les partenaires extérieurs à la structure (professionnels de santé, services et établissements sanitaires, structures et services médico-sociaux).

Sensibilisation des professionnels de santé à la messagerie Azurezo, proposée par l'ARS.

Il y a un désir du groupe de travailler avec les associations sportives, la crèche et les écoles du village.

4.6 Formation – Recherche – Qualité

4.6.1 Accueil de futurs professionnels

Les docteurs Cardinaud et Guindon-Picard sont Maître de Stage Universitaire (MSU) et accueillent deux internes en première année d'Internat par an et deux internes en Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS) par an.

Afin d'être en capacité de proposer des facilités d'hébergements, les médecins ont sollicité la municipalité. Cette dernière propose désormais un logement de type P4 meublé à loyer très modéré au sein du groupe scolaire Jean moulin, dans le centre ville d'Istres, pour les internes qui le souhaitent.

Concernant le centre de kinésithérapie où exerce Virginie NICOLINI, pas d'accueil de stagiaires sur le long terme mais d'une semaine maximum si l'école autorise le stage en milieu libéral.

Les sages-femmes, les infirmières, la podologue reçoivent également des étudiants stagiaires.

4.6.2 Formation continue des professionnels de la MSP

Les professionnels se forment en continu via le DPC et/ou le FIF-PL.

Il est proposé que chacune des professions pourraient organiser des exposés ou des mini-conférences à l'attention des autres membres de la MSP afin de mieux faire connaître leur métier, leur compétence.

Le docteur Cardinaud propose de former ses pairs l'utilisation du dermatoscope avec interprétation par intelligence artificielle.

4.6.3 Recherche

Pour le moment, la MSP n'intervient pas dans des domaines de recherches.

4.6.4 Démarche qualité

QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION

Un questionnaire, basé sur l'utilisation de la matrice de maturité, fourni par la HAS sera soumis aux membres une fois par an. Cela va servir à l'analyse de l'organisation de la MSP et des améliorations à engager.

C'est la coordonnatrice qui aura la charge de la diffusion et du traitement du questionnaire

Des enquêtes de satisfaction auprès des patients seront réalisées de façon aléatoire. Le questionnaire sera élaboré par la coordonnatrice et approuvé par les associés avant sa diffusion. Elle sera chargée de traiter les réponses.

ÉVALUATION

Il est important de mettre en place des évaluations annuelles des protocoles et du projet de santé afin d'apporter des corrections, de remettre en question, faire le point sur ce qui fonctionne ou non, pourquoi et quelles solutions apporter. Le rapport d'activité fait par la coordonnatrice et à rendre dans le cadre de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) en sera le support.

Evaluer la bonne communication de l'équipe, utilisation des bons moyens, échanges fluides.

Une liste des actions accomplies sera faite ainsi que l'évaluation de chacune d'entre elles en notant ce qui a fonctionné ou non, repérer les problèmes survenus afin de les anticiper et transmettre le

bilan par mail à l'équipe pluriprofessionnelle.

RECUEIL DES INCIDENTS

Tout effet indésirable, problème de prise en charge, difficulté ou tout autre incident rencontré seront à adresser par mail à la coordonnatrice. Ce dispositif de recueil des incidents dans le fonctionnement de la MSP d'Entressen sera mis en place et analysé lors des réunions de coordination.

5. DISPOSITIF / SYSTEME D'INFORMATION

5.1 Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP

Pour le moment, la MSP n'a pas de logiciel d'information partagé.

Il est convenu qu'au cours de sa première année, la structure se dotera d'un système de logiciel labélisé ASIP de niveau 2.

Pour le cabinet médical des docteurs Cardinaud et Guindon-Picard, tous les documents reçus soit par voie postale, soit par messagerie sécurisée ou remis par les patients sont numérisés et intégrés au dossier patient. Dès le SIP mis en place, ils seront consultables si le médecin traitant en autorise l'accès.

5.2 Accès du patient à ses données médicales

L'accès des patients à leur dossier médical respecte les modalités prévues au code de la santé publique (article R1111-1 A R1111-8). Une affiche dans la salle d'attente permettra aux patients de connaître les modalités d'accès à leur dossier médical par l'intermédiaire de leur médecin traitant.

Ils devront s'adresser à leur médecin traitant, une consultation spéciale pourra être demandée pour la remise du dossier et une information sur ces modalités de remise ou consultation du dossier sera affichée dans la structure de la MSP.

5.3 Modalités de partage des informations de santé entre les professionnels de la MSP

Les médecins disposent d'une messagerie sécurisée agréée MS SANTE.

Dans le respect des dispositions de l'article L. 1110-4 du code de la santé publique, le consentement du patient sur le partage de ses données de santé sera mentionné et daté dans la fiche d'identité du dossier médical après recueil oral de son accord lors de la consultation médicale.

Dans l'affiche mentionnée plus haut seront également précisées ces dispositions.

5.4 Gestion et exploitation des données cliniques

Les réunions de coordination permettront de déterminer les indicateurs de suivi et les pathologies

nécessitant une coordination et une évaluation régulière sur l'amélioration de la prise en charge. La MSP utilisera son système d'information partagé pour piloter et évaluer son activité et repérer les patients à pathologies complexes avec prise en charge pluridisciplinaire.

« Ce projet de santé est signé par chacun des professionnels de santé membres de la maison de santé. Il peut également être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé. » Article L.6323-3 du code de la santé publique

ANNEXES

Annexe 1 Charte d'engagement de la MSP d'Entressen

CHARTe D'ENGAGEMENT DE LA

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE D'ENTRESSEN

La Maison de Santé d'Entressen regroupe des professionnels de santé des professions suivantes sur plusieurs sites :

Médecins généralistes	Infirmiers libéraux	Pharmaciens	Diététicienne
Pédicure podologue	Kinésithérapeute	Psychomotricienne	Sage-femme
Sophrologue	Hypnothérapeute		

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre maison s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de :

- 8 heure à 20 heure du lundi au vendredi
- le samedi matin de 9 heure à 12 heure

Et notre secrétariat est joignable par téléphone de 9 heure à 18 heure du lundi au vendredi au 09.77.72.91.99.

En dehors de ces horaires d'ouverture, vous pouvez vous connecter sur le site internet

Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en Maison de Santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison dont vous avez besoin ;
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après hospitalisation.